



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg – Campagne

Date de convocation : 27 juin 2011

**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er juillet 2011

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 14

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - BURGER Sylvie -- ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - OSTER-SCHALL Albert - PFISTER Hubert - REMOND Xavier - UGE Brigitte

Absent excusé : FUCHS Didier

1.3 : FORMATION à la conduite en sécurité et du passage de Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) des Engins de Chantier de catégories 1 et 8 – Convention d'adhésion au groupement de commandes du CDG 67.

Le Maire informe les élus que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Service de Prévention des Risques Professionnels – a constitué un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de services pour le suivi de la formation à la conduite en sécurité et le passage du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) des engins de chantiers de catégorie 1 ou 8 tel qu'arrêté par son Conseil d'Administration en sa séance du 9 octobre 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'article R.4323-55 du Code du Travail ;

VU la recommandation R 372 modifiée de la de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2011 ;

Considérant que la formation à l'utilisation des équipements de travail mobiles automoteurs est une obligation pour les agents des collectivités territoriales qui les utilisent dans leurs activités professionnelles ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant former leurs agents à travers le passage du CACES, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place de la formation et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation des formations, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en sa séance du 30 mars 2011 ;

Considérant que le coût moyen de ce type de formation est de 700 euros hors taxe par personne et que la formation dure en moyenne 3 jours et que par la délibération en date du 30 mars 2011, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a décidé que de prendre en charge une partie du coût de la formation et notamment le coût du passage du CACES, ce qui représente un coût approximatif de 150 euros pris en charge par agent formé :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :
 - Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
 - La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin
 - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la réalisation du suivi de la formation seront prévus au Budget Primitif.

DCM 23-2011

7.10 : VOTE DE CRÉDITS.

Le Conseil Municipal,

- **VOTE** un crédit de **345,00 €** pour l'achat d'un cadeau à l'occasion du départ à la retraite au 1^{er} juillet 2011 de Madame BALL Claire, adjoint administratif de 1^{ère} classe.

- **VOTE** un crédit de **579,00 €** en reconnaissance à Père Christophe METZINGER, curé de la Paroisse de WINGERSHEIM depuis le 5 septembre 2004, à l'occasion de son départ au 1^{er} septembre 2011.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le 11 juillet 2011
et publication ou notification le 11 JUIL. 2011

Pour extrait conforme
Le Maire : FREUND Bernard

